

CONFECTION OUVRIERS – CP 109

NOUVEAUX BARÈMES* À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019:
➤ **AUGMENTATION DES SALAIRES DE 0,85% (CCT 2019-2020)**

Groupe de salaire 1	€ 11,5905
Groupe de salaire 2	€ 11,7062
Groupe de salaire 3	€ 11,9403
Groupe de salaire 4	€ 12,2987
Groupe de salaire 5	€ 12,7905
Groupe de salaire 6	€ 13,4301
Groupe de salaire 7	€ 14,2359
Groupe de salaire 8	€ 15,2323
Groupe de salaire 9	€ 16,4511

Ceci sont les nouveaux salaires barémiques. Les salaires effectifs dans votre entreprise peuvent être plus élevés.

** Les nouveaux montants sont d'application dans les entreprises qui n'ont pas conclu d'autres accords en ce qui concerne l'augmentation des salaires bruts de 1,1% (CCT 2017-2018) avant le 30/09/2017.*